

(N° 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1848.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui fixe le contingent de l'armée pour l'année 1849.

(Voir les N° 81 et 83 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

M. le Ministre de la Guerre a présenté à la législature un projet de loi pour déterminer la force numérique de l'armée pour 1849.

Il propose, par mesure transitoire, de le fixer au minimum à 70 mille hommes, y compris le nouveau contingent de milice de 10 mille hommes, aux termes de la constitution et en conformité de la loi du 8 mai 1847.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce projet.

DINDAL.

Le Comte COGHEN.

ZOUDE, Rapporteur.